

Paris, le 21 février 2012

Contact presse :

Michel Chassang  
06 85 72 60 83

## Revalorisations tarifaires : la CSMF salue le respect du calendrier conventionnel

La CSMF salue la parution au Journal Officiel ce jour de la décision de l'UNCAM qui officialise la première vague de revalorisations d'honoraires prévues dans la Convention médicale. La CSMF se félicite du respect du calendrier d'application de cet ensemble de mesures conventionnelles en direction des spécialités cliniques.

Ces mesures voulues par la CSMF permettent de remettre à niveau les tarifs des spécialités cliniques, dont certaines ont été précarisées et sont aujourd'hui au bas de l'échelle des revenus des spécialités médicales, en raison du blocage conventionnel imposé de 2007 à 2010 par Mme Bachelot. En cela, il s'agit de mesures d'équité. De même l'assouplissement des règles du C2 consultant (possibilité d'un CS de synthèse après un bilan complémentaire) pourtant acté de longue date mais lui aussi bloqué par Mme Bachelot, s'étend désormais à toutes les spécialités et constitue une valorisation très attendue de l'acte de consultant.

Au-delà, il s'agit de mettre en œuvre la nouvelle **visite longue** pour les patients atteints de maladies neuro-dégénératives, une **consultation urgente de psychiatrie** et une **consultation familiale élargie de psychiatrie** autour des enfants de moins de 16 ans qui constituent une avancée très positive pour la prise en charge des patients.

Les actes réalisés en urgence pendant la nuit profonde entre **0h et 6h**, font l'objet d'une majoration spécifique avec la création d'un **Modificateur « S »** urgence qui s'applique aux médecins généralistes et aux pédiatres, ainsi qu'aux autres médecins pour la réalisation d'actes sous anesthésie générale ou locorégionale.

Dans le détail les mesures parues aujourd'hui concernent :

- **Les médecins généralistes** avec la création d'une visite longue **VL** au domicile des patients en ALD atteints de maladies neuro-dégénératives, 1 fois par an, mais aussi en cas de modification l'état de santé ou de l'environnement du patient, et avec le cumul de la consultation avec un frottis cervico-vaginal.
- **Les psychiatres** avec l'augmentation du **CN Psy** de 2,70 €, la création d'une **consultation d'urgence** à la demande du médecin traitant, **l'élargissement de la consultation familiale** de psychiatrie aux pathologies psychiatriques graves pour les enfants de moins de 16 ans qu'ils relèvent ou non de l'ALD.
- **Les endocrinologues et les internistes** avec **l'élargissement de la majoration MCE** aux patients insulino-dépendants types 1 et 2
- **Les dermatologues** avec **l'extension du forfait de sécurité (FSD)** aux lésions sous cutanées sus faciales, le cumul de la consultation avec une biopsie cutanée, **la création d'une consultation spécifique de dépistage du mélanome**.

- **Les pédiatres** avec la création d'une **majoration (MPE) pour les enfants de 2 à 6 ans**, d'une autre pour les **examens obligatoires** des 8ème jour, 9-10ème mois, 24-25ème mois, et la création d'une **consultation spécifique à la sortie maternité** pour les nourrissons avant le 28ème jour.
- **Les médecins en médecine physique et réadaptation (MPR)** avec l'inscription de l'**acte isocinétique**.

Pour la CSMF, ces mesures **qui s'appliqueront à compter du 22 mars 2012**, constituent une avancée positive qui va redonner concrètement un ballon d'oxygène aux spécialités cliniques très fragilisées, et donner la base de la future hiérarchisation des consultations qui doit aboutir, à la fin de l'année, à une CCAM clinique.

Toutefois, la CSMF dénonce l'obstination de l'UNCAM qui impose une amputation de 50% de la valeur de l'acte technique dans le cas du cumul de la consultation avec le frottis cervico-vaginal et avec la biopsie cutanée.

Pour les mois qui viennent, la CSMF souhaite que l'UNCAM maintienne le rythme d'application des mesures contenues dans la convention, et se décide enfin à mettre en œuvre le vrai secteur optionnel tel qu'il est décrit dans celle-ci, car son abandon constitue un point noir difficilement supportable.